


PROCEDURE POUR LES DEMANDES DE LICENCES 2022/2023

PERIODE DE VALIDITE DES LICENCES ADULTE, ENFANT et DIRIGEANT du
1er juillet 2022 au 30 juin 2023
EXCEPTIONNELLEMENT CETTE SAISON
DU 01 JUIN 2022 AU 30 JUIN 2023

Avec période de recouvrement de l'assurance jusqu'au 15 octobre 2023


Nous vous rappelons que **TOUT** club affilié à la
F.F.A.B. s'engage
à licencier **TOUS** ses adhérent(e)s
Article 33-1 du Règlement Intérieur fédéral

 **Licence ADULTE : 36 Euros**
Pratiquant né avant le 1^{er} juillet 2009

 **Licence ENFANT : 26 Euros**
Pratiquant né à partir du 1^{er} juillet 2009

Pour les **mineurs** (moins de 18 ans) une **autorisation parentale** pour la pratique de l'Aïkido est **obligatoire**.

A cet effet la vignette (accolée au timbre de licence) est à signer et à coller sur le passeport avec le timbre de licence de la saison.

 **Licence DIRIGEANT / ENSEIGNANT : 56 Euros**
Cette licence est fortement conseillée pour les enseignants et les dirigeants de clubs, tout particulièrement pour les présidents qui sont responsables devant la loi (mandataires sociaux).
Une carte dirigeant / enseignant est envoyée aux clubs pour les pratiquants ayant réglé une licence dirigeant/enseignant.



CERTIFICAT D'AFFILIATION FEDERALE CLUB

Une attestation d'affiliation (cartonnée) est adressée aux clubs après règlement de la cotisation fédérale 2022/2023. Elle devra être affichée dans chaque club.

Vous pouvez également télécharger dans votre espace réservé un duplicata de cette attestation d'affiliation sur le site WWW.FFABAİKIDO.FR,
« Espace Réservé » - « Espace club » - « Etats Administratifs » - « Attestation d'affiliation »



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'AIKIDO

POUR LES MAJEURS

PREMIERE ADHESION :

☞ Pour la première prise de licence ou en cas de changement de club, le licencié doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido datant de moins d'un an.

RENOUVELLEMENTS :

Le certificat médical sera exigé tous les 3 ans, durant ce laps de temps un questionnaire de santé est obligatoire :

☞ Si le licencié a répondu **NON** à toutes les questions ⇒ le certificat médical n'est pas à fournir

☞ Si le licencié a répondu **OUI** à au moins une question, s'il a changé de club, s'il a eu une interruption de pratique ou s'il arrive à la fin de la période de validité de 3 ans de son certificat médical (la mention sera indiquée sur sa licence renouvellement) ⇒ il devra fournir un certificat médical datant de moins d'un an.

POUR LES MINEURS

Tant pour la première prise de licence que pour les renouvellements, les mineurs et leur représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé

☞ Si le licencié a répondu **NON** à toutes les questions ⇒ le certificat médical n'est pas à fournir

☞ Si le licencié a répondu **OUI** à au moins une question ⇒ il devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido datant de moins de 6 mois.



PASSEPORT

Trois types de passeports sont disponibles :

☞ Un passeport cartonné est remis gratuitement à tous les licenciés par le responsable du club

☞ Pour les débutants « un 1^{er} passeport » couvrant 2 saisons sportives peut être délivré dans les mêmes conditions

☞ Un passeport de luxe est également en vente (10 euros) auprès de l'organe territorial dont vous dépendez ou auprès de la F.F.A.B.

LICENCE PAPIER

FORMULAIRE de DEMANDE de LICENCE "RENOUVELLEMENT"

↓
IMPRIME JAUNE +
Questionnaire de sante

DEUX TYPES
DE
FORMULAIRES

FORMULAIRE de DEMANDE de LICENCE de « PREMIERE ADHESION »

↓
IMPRIME BLANC

Utilisez la licence renouvellement pré-remplie pour chaque pratiquant. En cas de modification de la situation du pratiquant, notifiez-la **de façon lisible** dans la rubrique concernée (exemple : Adresse / grade / fonction...).

Depuis la saison dernière, les enseignants et/ou Dirigeants doivent compléter obligatoirement leur nom de naissance, date de naissance, la ville de naissance plus le nom du pays de naissance pour ceux qui sont nés à l'étranger).

Un pratiquant devra toujours conserver le même numéro de licence sous lequel est enregistré son historique AIKIDO (DAN...).

Si vous ne pouvez utiliser la licence renouvellement d'un pratiquant (changement de club, perte du formulaire...) prendre un formulaire de première adhésion, barrer le numéro de licence déjà imprimé et le remplacer par le numéro précédemment attribué au licencié en renseignant le nom et le numéro d'affiliation de votre club.

Faire remplir le questionnaire de santé afin de savoir si le certificat médical est à fournir

Si vous arrivez à la fin de la période des 3 ans, cela sera indiqué sur le renouvellement et un certificat médical sera à fournir

Ce formulaire est à remplir pour les pratiquants demandant leur première licence F.F.A.B.

Remplissez impérativement les rubriques suivantes :

- ☞ Nom et numéro d'affiliation du club
- ☞ Nom, prénom (y compris sur le timbre en haut à droite)
- ☞ Nom de naissance
- ☞ Date et code postal du lieu de naissance
- ☞ Adresse postale, mail, téléphone
- ☞ Catégories : Dirigeants, Adultes, Enfants

Le responsable du club devra remettre immédiatement à chaque licencié la partie basse de la licence comportant les garanties d'assurances proposées par la F.F.A.B.

ATTENTION : LA SIGNATURE DU LICENCIÉ EST OBLIGATOIRE !!!

Nous vous remercions de bien vérifier que l'ensemble des informations enregistrées par le licencié soit correct afin d'éviter d'avoir à vous retourner vos licences

**UN ENVOI COMPORTANT DES DEMANDES DE LICENCES NON SIGNÉES ou NON COCHÉES SERA
RETOURNE DANS SON INTEGRALITE**

BORDEREAU D'ENVOI DE DEMANDE DE LICENCE

Vous y inscrivez vos pratiquants en les classant suivant leur catégorie : Enfant, Adulte ou Dirigeant, etc...

Les volets blanc et jaune sont à retourner au siège fédéral avec les demandes de licences et un chèque de règlement libellé à l'ordre de la FFAB. Le volet bleu est à conserver par le club.

N'ADRESSEZ A CHAQUE FOIS QU'UN SEUL CHEQUE GLOBAL AU NOM DU CLUB

RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SO HOMBURU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB.AI KIDO@WANADOO.FR

AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

WWW.FFABA.KIDO.FR



FICHE DE RENSEIGNEMENT CLUB

Les renseignements que vous apporterez sur cette fiche sont nécessaires à la mise à jour annuelle des fichiers clubs de la F.F.A.B.

Les trois volets autocopiants devront être retournés **IMPÉRATIVEMENT EN DEBUT DE SAISON** au siège de la fédération : **FFAB – 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC -LES ALLEES – 83149 BRAS**

ATTENTION : Les modifications ou mises à jour des clubs sur le site de la FFAB WWW.FFABAIKIDO.FR sont à effectuer par les responsables ou dirigeants de club



VOUS SOUHAITEZ OPTER POUR L'ENREGISTREMENT DES LICENCES EN LIGNE ?

Les clubs sont de plus en plus nombreux à opter pour le système d'enregistrement des licences en ligne, près de 80 % des licences sont prises en fin de saison 2021/2022.

Alors pourquoi ne pas vous y mettre dès à présent ?

Aussi pour choisir cette option, vous devez **OBLIGATOIREMENT** envoyer au siège de la Fédération :

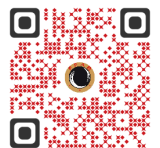
- Le contrat de « demande de licence en ligne » dûment complété et signé par le Président du Club
- Le Mandat de prélèvement SEPA
- Le R.I.B.

Nous vous conseillons de lire attentivement le mode d'emploi que vous avez reçu lors du précédent envoi club ou que vous pouvez également télécharger dans la rubrique « Espace Club » - « Besoin d'Aide » ou de visualiser le « Didacticiel » prévu à cet effet.

Le secrétariat peut vous apporter tout conseil et vous aider à la saisie des licences la première saison.

Nous vous précisons également que vous pouvez contacter le service « Licences » pour toute question ou information complémentaire qui vous est nécessaire pour la bonne marche de votre club :

- Soit par mail : ffab.aikido@wanadoo.fr
- Soit par téléphone au 04 98 05 23 11



Le siège fédéral reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous souhaitent de passer une excellente saison 2022/2023

WWW.FFABAIKIDO.FR

RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SHO HONBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



LICENCE EN LIGNE

VOUS AVEZ DÉJÀ OPTÉ POUR L'ENREGISTREMENT DES LICENCES EN LIGNE ?

Les licences « RENOUVELLEMENT » sont disponibles sur votre espace « réservé club ». Un simple clic sera suffisant.

Nous vous proposons également des licences papier « PREMIÈRE ADHESION » afin que la personne qui enregistre les licences en ligne ait toutes les données nécessaires pour l'enregistrement de vos futurs licenciés.

Pour les nouveaux licenciés : vous devez les enregistrer en respectant bien les champs obligatoires, à savoir nom, prénom, nom de naissance, date et code postal du lieu de naissance, adresse postale, etc...

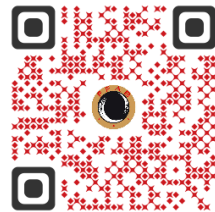
Les Enseignants et/ou Dirigeants devront obligatoirement indiquer à quelle catégorie ils appartiennent (président, trésorier, enseignant, etc...). De ce fait, il leur sera demandé de renseigner leur nom de naissance ainsi que le code postal de leur lieu de naissance (ou nom de la ville et du pays de naissance pour les personnes nées à l'étranger).

Par ailleurs, la fiche de renseignements club doit être renseignée via votre « espace réservé club ».

Vous devrez également mettre à jour votre « fiche web » sur le site internet.

Nous vous précisons également que vous pouvez contacter le service « Licences » pour toute question ou information complémentaire qui vous est nécessaire pour la bonne marche de votre club :

- Soit par mail : ffab.aikido@wanadoo.fr
- Soit par téléphone au 04 98 05 23 11



Le siège fédéral reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous souhaitent de passer une excellente saison 2022/2023.

RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SO HOMBURU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

WWW.FFABAIKIDO.FR